
Égypte : révolution et société civile en gestation

Sarah Ben Néfissa

- 1 Pendant longtemps, les associations et les ONG de services et d'assistantat social ont été dominantes dans le paysage de la société civile « organisée » en Égypte. Par contre, les collectifs et les ONG visant la mobilisation sociale et politique et le changement se particularisaient par leur faible assise sociale et leur tout aussi faible poids politique et social sur le plan interne. Cet état de fait a changé durant la dernière décennie au cours de laquelle on a constaté un renforcement important du rôle de ces ONG « engagées ».
- 2 Le présent article s'attache à mettre en exergue les enjeux politiques, les facteurs internes et externes à une telle « mue » qui, d'une certaine manière, peut être considérée comme symptomatique des mutations de l'espace public égyptien à la veille de la révolution du 25 janvier 2011. L'article confluera sur la nécessité de renouveler le questionnement sur la société civile égyptienne et plus largement sur la société civile dans les pays de la région, à la lumière des changements politiques et sociaux que ces pays sont en train de connaître.

Société civile institutionnalisée, privatisation de l'appareil d'État et consolidation autoritaire

- 3 Jusqu'au début des années 2000, le paysage « civil » égyptien était enfermé dans le cadre des relations entre les deux acteurs dominants de la vie politique égyptienne, à savoir l'État et les Frères Musulmans. Les organisations dites « de la société civile », principalement les associations égyptiennes étaient des sortes de démembrements de l'administration locale chargé de pallier le désengagement social de l'État.
- 4 De ce point de vue, les concepts mis en exergue par Béatrice Hibou de « privatisation » et de « décharge » peuvent parfaitement être mobilisés pour analyser le secteur associatif égyptien¹. En fait, ce secteur participe de la stratégie du régime politique égyptien de dépolitisation des institutions politiques notamment sur le plan local. Il est même

possible de poser l'hypothèse que les associations égyptiennes ont constitué jusqu'à aujourd'hui des sortes de « municipalités par défaut » qui présentent l'avantage, pour l'État égyptien, d'éviter la « politisation » de la chose publique locale et de prolonger l'interdit du politique qui caractérise son administration locale². L'encouragement à l'évergétisme des « hommes d'affaires » et au rôle social de ces derniers via le secteur associatif demeure sous la haute surveillance de l'appareil étatique et politique³. La relation clientéliste entre le secteur public et le secteur privé met à mal les injonctions de la « bonne gouvernance » et le secteur privé dans ce pays ne s'investit que dans les organisations de la société civile proches de l'appareil d'État, notamment sur le plan local. Animées par des fonctionnaires à la retraite et par les élites locales du parti de l'administration, le Parti national démocratique, les associations égyptiennes étaient des espaces de construction notabiliaires pour des personnalités locales briguant des postes d'élus locaux ou de députés à l'assemblée du peuple. Ces observations justifient d'analyser l'association égyptienne d'abord comme un espace de médiation supplémentaire entre l'État et la société⁴.

- 5 Le secteur associatif contrôlé par les Frères Musulmans participe de la privatisation de l'appareil d'État égyptien et y contribue. Mais il a également pour particularité de s'autonomiser de l'appareil d'État. Il dispose en effet d'un capital de confiance social car il « colle » aux systèmes de représentations sociales et religieuses. Il attire également les donateurs du secteur privé interne et des pays du Golfe. Ses domaines de prédilection sont les services médicaux et éducatifs. Dans le cadre d'un secteur public soit absent soit complètement déficient et d'un secteur privé performant mais onéreux, les Frères Musulmans ont mis en place un secteur « à prix moyen » qui a attiré vers lui les couches moyennes paupérisées tout en résorbant une partie du chômage des médecins et des enseignants. Le secteur associatif islamique s'autonomise des pouvoirs publics car il s'articule aux dynamiques participatives « informelles » encastrées dans le corps social en les valorisant à partir d'une vision positive de la société et de l'individu⁵. Il est possible de parler d'une société civile islamiste ancrée dans la morale religieuse de l'individu.
- 6 Tout au long des années 1990, les collectifs visant la mobilisation politique autour de la question des droits de l'Homme ont eu un impact très faible sur le plan interne. Animés par les élites intellectuelles et politiques, ces collectifs suscitaient la méfiance des pouvoirs publics. Ils n'ont jamais été enregistrés officiellement, contrairement aux associations de services. La lecture du registre des associations du début de la décennie 1990 a montré que près de 30 % des associations avaient une référence islamique dans leur dénomination⁶. Les activistes des droits de l'Homme ont par ailleurs fait de la réforme de la loi sur les associations un de leur principal cheval de bataille, mais en vain⁷. Pour contourner la loi sur les associations et disposer de la personnalité juridique leur permettant de mener à bien leurs activités, ces derniers se sont enregistrés comme des sociétés civiles commerciales ou bien comme des sociétés d'avocats.

Autonomisation de la société civile non institutionnelle et mutation de l'espace public

- 7 Le renforcement du rôle des collectifs de mobilisations sociales et politiques à partir des années 2000 découle de facteurs multiples et complexes. Le premier d'entre eux est en relation avec la rupture de l'alliance implicite entre le régime égyptien et les Frères Musulmans au milieu de la décennie 1990. Elle s'est exprimée notamment par la remise en

cause du contrôle des Frères Musulmans de la plus importante association islamique de bienfaisance, la Gamia Charia pour les Serviteurs du Coran et de la Sunna Mohemedia. Dans les années 1990, cette association comptait près quatre cent cinquante-sept filiales et bureaux répartis sur tout le territoire et près de six mille mosquées⁸. Les pouvoirs publics égyptiens ont compris que la « promotion internationale de la société civile » pouvait être utilisée pour des enjeux politiques internes, la lutte contre les Frères Musulmans et pour des enjeux financiers. Cette stratégie s'est manifestée par la mise en place de tout un système para-administratif capable de capter l'aide internationale en direction de la société civile et éviter autant que possible que les fonds ne transitent directement des bailleurs aux organisations de la société civile. C'est ainsi que des « Hauts Conseils », des institutions et des agences aux statuts complexes ont été fondés dont le but principal est « d'encourager la société civile égyptienne » et instaurer des rapports partenariaux entre cette dernière, le secteur privé et les pouvoirs publics.

- 8 Trois « Hauts Conseils » ont ainsi été créés pour assurer le dialogue des acteurs de la « bonne gouvernance » sur des thèmes porteurs sur le plan international : le Conseil national pour l'enfance et la maternité chargé de renforcer la protection de l'enfance ; le Conseil national pour la Femme ; le Conseil national des droits de l'Homme ; le ministère de l'Aide internationale et le ministère de l'Environnement. Une Institution du développement durable a également été créée.
- 9 Cette nouvelle alliance « Pouvoirs publics-société civile », avec les enjeux politiques qu'elle porte en elle, s'est manifestée dans le dernier rapport du PNUD sur l'Égypte⁹. Celui-ci est en effet consacré à la société civile égyptienne et à sa contribution à la lutte contre la pauvreté.
- 10 La définition donnée de la société civile par le rapport du PNUD est également symptomatique de la délimitation de la « bonne société civile » par le régime. Une véritable occultation des associations islamiques de bienfaisance se révèle dans le rapport, malgré la contribution de ces dernières à la lutte contre la pauvreté. Par contre, il met en exergue l'association de développement local, en réalité typique de l'association parapublique du monde rural.
- 11 Cette multiplication de structures médiatrices entre le « dedans » et le « dehors », tout en remettant en cause l'ancien monopole du ministère des Affaires sociales sur les associations égyptiennes, n'a pas, pour autant, signifié une diminution de la « volonté » de contrôle de l'État mais plutôt une modification de sa nature, avec notamment une remontée vers le « haut » du contrôle des associations. C'est désormais au niveau de l'institution et de la famille présidentielle, ainsi que du président du Conseil des ministres, que se réalise la surveillance. De même, la multiplication des structures de médiation a provoqué une sorte de dédoublement des structures administratives en charge des associations¹⁰.
- 12 Mais la multiplication des structures et des organismes en charge de la société civile a également provoqué une sorte d'assouplissement dans la marge de manœuvre de certaines associations chargées de mettre en place les différents projets concernés par l'aide internationale à la société civile. Un tel phénomène a partiellement modifié le paysage civil dans le pays et notamment celui du secteur associatif officiellement enregistré. Si le « social » et le « développement » continuent à être les qualificatifs les plus importants du secteur associatif reconnu, une plus grande mansuétude des pouvoirs publics s'est révélée envers la demande de création d'associations pour des objectifs bien

« cotés » sur le plan international comme la défense des consommateurs, la défense des droits de la femme, la protection de l'environnement, etc¹¹.

- 13 De même, les pouvoirs publics ont repris à leur compte certains thèmes défendus par les organisations civiles égyptiennes en fonction de leurs risques politiques pour le régime. Les réformes positives du statut de la femme et de l'enfance peuvent être considérées comme typiques de cette nouvelle politique. Cette nouvelle mansuétude de l'État égyptien envers les thèmes défendus par les organisations civiles égyptiennes a toutefois présenté des limites. C'est ainsi que les organisations de la société civile défendant des causes politiques sont demeurées dans la situation de « ni permis ni défendu » comme il a été dit plus haut. Le régime ne craignait ni leurs importances numériques, très faibles, ni leurs poids politiques internes, mais il appréhendait les fortes connexions internationales de ces « cosmopolites enracinés »¹² qui forment la société civile des droits de l'Homme. Il s'agit de ces élites intellectuelles et politiques qui sont passées d'une scène politique de substitution à une autre, face à la fermeture du système politique égyptien : scène étudiante dans les années 1970, scène partisane et syndicale dans les années 1980 et enfin les organisations des droits de l'Homme à partir des années 1990.

La naissance d'une société civile plurielle

- 14 C'est à partir de 2004 et 2005, au moment des pressions américaines sur le régime de Moubarak dans le cadre de la doctrine du « Grand Moyen-Orient », que ces collectifs vont révéler toute leur importance dans le cadre notamment du mouvement « Kifaya »¹³ axé sur la revendication démocratique et la lutte contre le projet de succession héréditaire de Gamal Moubarak à son père.
- 15 Le mouvement Kifaya a été très important pour le renforcement de la société civile en Égypte car il a notamment montré comment un petit groupe d'activistes pouvait jouer un rôle politique important sur le plan interne s'il savait utiliser de manière judicieuse les ressources médiatiques et les soutiens internationaux. De même, les modes d'action utilisés par Kifaya ont été repris par les collectifs de mobilisation sociale et politique qui lui ont succédé : le passage à la rue, le choix de « l'informalité » sans demande d'autorisation pour se constituer ou tenir des réunions ou des manifestations, le fonctionnement en réseau et également l'adhésion individuelle.
- 16 C'est à partir de cette période que l'Égypte a connu une mutation importante de l'espace public du pays avec notamment les manifestations d'une société civile plurielle mais dont la caractéristique commune est l'autonomisation de l'État, des structures bureaucratiques de l'action collective, syndicales notamment, et également des forces politiques organisées, y compris les Frères Musulmans. Cette société civile plurielle a trouvé dans le processus de démonopolisation du champ médiatique un allié redoutable. Il s'est exprimé notamment par l'apparition de nouveaux journaux indépendants, le développement des émissions de télévision des chaînes privées satellitaires et des chaînes nationales et également celui des sites internet et des blogs.
- 17 Cette société civile plurielle s'est manifestée par deux phénomènes principaux suivants : d'une part, la multiplication des mouvements sociaux catégoriels embrassant toutes les catégories de la population¹⁴ ; d'autre part, la création tous azimuts de collectifs divers axés sur une multiplicité de causes et dont les caractéristiques répondent à ce que l'on

dénomme les « nouveaux mouvements sociaux » même si leurs causes sont bien spécifiques à l'Égypte.

- 18 C'est ainsi que le thème des droits de l'Homme s'est à la fois élargi et spécialisé : droits des travailleurs, droits des victimes de la torture, soutien juridique aux droits de l'Homme, services syndicaux, droits des paysans, droits sociaux et économiques, défense des prisonniers, indépendance de la justice, droits personnels, défense de la sécurité sociale, droit au logement¹⁵, défense du système de la retraite, contrôle des élections, défense de la liberté religieuse etc. Les thèmes de l'agenda international ont ainsi fait l'objet de reformulations de la part des acteurs internes pour les adapter à leurs conditions locales. Certains de ces collectifs se sont professionnalisés et ont interpellé les pouvoirs publics sur la base d'études, d'expertises, de rapports publiés sur leurs sites internet ou sous la forme d'articles dans les journaux. Les avocats et les juristes de ces collectifs contestent également les décisions administratives devant les tribunaux. L'autre caractéristique importante de cette société civile informelle est sa nouvelle répartition géographique : alors que dans les années 1990, ces collectifs de mobilisation se cantonnaient à la capitale, Le Caire, dans les années 2000, d'autres se créeront dans les régions et les gouvernorats les plus éloignés.
- 19 Un des impacts les plus importants de ce processus d'autonomisation de la société civile a donc été de contribuer à « mondialiser » l'espace public égyptien. Pendant longtemps en Égypte, du fait de son histoire politique particulière et de l'impact de l'idéologie nationaliste, le rapport à l'extérieur a toujours été caractérisé par une certaine méfiance, alimentée, il est vrai, par les dirigeants politiques. Ces dernières années, cette méfiance avait diminué, permettant à certains mouvements sociaux de faire appel à des financements étrangers et à demander l'appui d'organisations internationales¹⁶.

Au-delà de l'Égypte, la notion de société civile dans le monde arabe

- 20 Cet article a tenté de faire un rapide état des lieux des collectifs de la société civile en Égypte pour montrer comment la révolution égyptienne du 25 janvier n'est pas née de nulle part, et qu'elle a été précédée de profondes mutations de l'espace public malgré le verrouillage institutionnel sur le plan politique. Le paysage civil égyptien se caractérisait ainsi par des traits contrastés, pour ne pas dire contradictoires, entre des ONG en étroite dépendance avec l'appareil d'État et des collectifs civils qui ont imposé leur autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics et leur présence dans l'espace public comme force de critique, de proposition et de contestation.
- 21 Un tel constat amène à poser la nécessité de renouveler le questionnement classique sur la société civile égyptienne et arabe qu'il est possible de résumer dans les termes suivants : comment un concept qui appartient à la tradition philosophique et politique occidentale peut-il servir à analyser des sociétés qui n'ont pas connu le même parcours historique, économique, politique et sociologique ? Y a-t-il une place pour une « véritable » société civile dans le cadre d'États autoritaires qui nuisent à toute possibilité d'autonomisation « civile » ? Comment une société civile peut-elle exister dans le cadre de sociétés qui semblent préférer les allégeances communautaires et particularistes à l'allégeance citoyenne ? Enfin, pour les pays « arabo-musulmans », si la société civile est forcément « laïque », peut-on considérer les organisations sociales qui se réclament de

l'islam ou de la religion chrétienne comme en faisant partie ? Ce type de questionnement continue encore à alimenter débats et travaux, notamment dans le champ académique francophone portant sur la région¹⁷, à cause du statut problématique de la catégorie « société civile » qui a provoqué la méfiance légitime des chercheurs à cause de son imprécision et de son « flou ».

- 22 À partir de l'exemple égyptien, il est peut-être temps aujourd'hui de poser la nécessité de dépasser ce questionnement et de considérer que la société civile dans les pays de la région est peut-être moins un concept aux mains des analystes qu'une notion et une catégorie de l'action qui fait partie du vocabulaire politique et social de ces pays. Le parcours historique subi par cette expression est par ailleurs significatif. La catégorie « société civile » a d'abord été introduite dans les pays de la région par les activistes des droits de l'Homme dans les années 1980. Ces derniers, tout en réfléchissant au sens à accorder à la catégorie « société civile », tentaient également de la construire à partir d'ONG et de centres d'études et de recherches. Or, aujourd'hui, les acteurs du débat sur la société civile ont changé. La catégorie « société civile » n'est plus une catégorie réservée à ces élites intellectuelles de l'opposition « laïque » mais elle fait également partie du vocabulaire politique et social aussi bien des pouvoirs publics de la région, des médias, que des acteurs politiques islamistes qui rappellent notamment en Égypte, que ce sont eux les acteurs principaux et véritables de la société civile du pays¹⁸.
- 23 Par rapport à ce succès rencontré par la catégorie « société civile », le chercheur se trouve embarrassé et notamment les jeunes chercheurs et les étudiants qui constatent que dans les pays de la zone, il y a une multiplicité d'acteurs qui parlent de la société civile ou bien se réclament de la société civile et en même temps des discours scientifiques qui leur disent explicitement ou implicitement qu'il n'y a pas de société civile dans les pays de la zone ou même qu'il ne peut y avoir de sociétés civiles. Pour sortir de cette aporie, il est possible, à la suite de l'analyse de Gauthier Pirotte¹⁹, d'opérer une distinction entre deux dimensions de l'expression « société civile » : la société civile comme un concept avec un lourd héritage que certains auteurs tentent de renouveler et les usages sociaux et politiques contemporains de la notion de société civile.
- 24 Aujourd'hui en Égypte et dans les pays arabes, l'expression *mujtamma madani* fait l'objet d'une réappropriation particulière au sein des configurations locales de distribution de ressources et de pouvoir. Les multiples délimitations de la bonne ou de la vraie société civile montrent que cette dernière fait l'objet d'une lutte de classement, de définition et de traduction et qu'elle est ainsi porteuse de sens, créatrice de lien social, et qu'il s'agit d'une catégorie de l'action pour une multiplicité d'acteurs qui l'intègrent dans leurs stratégies. À partir de là, le questionnement scientifique sur les sociétés civiles arabes change. Il ne s'agit plus de savoir si elles existent ou non mais il s'agit de comprendre comment se construit l'identité d'« acteur de la société civile » ? Quels sont les acteurs qui se proclament (ou non) de la société civile ? Quels sont les acteurs désignés, identifiés comme relevant de la société civile ? Par qui et pour quels enjeux ? Etc. Mais il importe d'analyser l'ensemble des acteurs et surtout d'interroger leurs pratiques, mais aussi les mutations provoquées dans ces pays par cette multiplicité de sociétés civiles qui s'affrontent et se concurrencent. Il s'agit enfin de confronter les discours de et sur la société civile aux réalités des sociétés civiles en question et aux types de phénomènes auxquels renvoient ces réalités.
- 25 La nécessité de cette distinction est d'autant plus légitime que même dans les pays du Nord et les pays démocratiques, cette expression fait également l'objet d'une lutte autour

de sa définition car elle est également surinvestie par des théories et des idéologies sociales et politiques extrêmement différentes, voire opposées. Partout dans le monde, la définition de la « bonne » ou de la « vraie » société civile fait l'objet de luttes et de conflits²⁰ : entre les théoriciens de l'économie néolibérale qui sacralisent le marché, les théoriciens de l'économie solidaire qui cherchent à donner un contenu éthique au marché²¹, les théoriciens des nouveaux mouvements sociaux²², les analystes des transformations de la démocratie représentative²³ et les théoriciens et idéologues du mouvement altermondialiste. C'est notamment ce « surinvestissement » à la fois théorique et idéologique qui donne un caractère « indéfinissable » et « flou » à cette expression qui a très rapidement dépassé le cercle du milieu académique. Une définition de la société civile qui ne soit pas normative est-elle possible ?

- 26 Dès les années 1980, François Rangeon²⁴, a constaté comment chaque auteur en fonction de ses idées actuelles sur la société civile fait un retour aux classiques afin de trouver les pères fondateurs de sa conception de la société civile ou bien opère une relecture du passé politique et social pour conforter sa définition de la société civile. Les multiples usages contemporains de la société civile qui lui donnent son aspect polysémique et imprécis montrent d'abord qu'elle est devenue une arme des conflits politiques et idéologiques actuels même dans les pays du Nord.
- 27 Pour Jean-Charles Lagrée²⁵, le caractère polysémique de la « société civile » renvoie principalement à la pertinence des concepts de ce qu'il dénomme, à raison, « la sociologie conventionnelle » par rapport aux mutations politique, sociale et économique en cours.
- 28 À partir de l'exemple égyptien, il est possible de poser l'hypothèse que l'analyse de la société civile de ce pays, seulement en termes de privatisation de l'État et de reformulations des modes de domination de l'État sur la société, ne suffit pas. Si une certaine société civile a permis de redonner du souffle au régime politique égyptien, une autre société civile a également permis de faire muter l'espace public de ce pays vers plus de liberté d'expression et d'action. Cette assertion pose l'importance pour le chercheur qui travaille sur les pays du Sud, de dépasser la posture critique du discours du développement axée sur la bonne gouvernance, les droits de l'homme et la société civile et de tenter de comprendre les mutations politique, sociales et économiques paradoxales que ces discours et ces pratiques provoquent. En situation autoritaire, ces discours et pratiques peuvent constituer des opportunités pour l'expression sociale et politique, pas seulement pour les élites intellectuelles et politiques mais également pour des catégories sociales les plus diversifiées. En tout état de cause, ces discours et ces promesses donnent lieu à des ajustements et à des réappropriations de la part des acteurs les plus divers. L'exemple égyptien montre également qu'il est tout à fait possible d'analyser les réalités complexes de la société civile égyptienne à l'aide du renouvellement du concept de société civile proposée notamment par Jean Cohen²⁶, même si cet auteur a posé cette refondation à partir d'exemples occidentaux. L'importance de la refondation du concept tient dans le fait de dépasser la vision restrictive et organisationnelle de la société civile réduite aux ONG et aux associations reconnues par les pouvoirs publics pour y inclure principalement ce qu'ils dénomment les « nouveaux mouvements sociaux ». Les collectifs de la société civile égyptienne de cette dernière décennie peuvent parfaitement correspondre à la qualification de « nouveaux mouvements sociaux », popularisés en France par l'école d'Alain Touraine car leurs causes dépassent les questions sociales « classiques » pour aborder des questions identitaires, culturelles, religieuses, environnementales, etc. Leurs modes d'organisation échappent également aux structures

bureaucratisées avec une préférence pour les collectifs décentralisés et les coordinations diverses et enfin sur le plan politique, il s'agit de regroupements qui dépassent les formations politiques existantes. D'une certaine manière, ces caractéristiques se retrouvent dans les configurations de la révolution égyptienne du 25 janvier dernier avec, notamment, son absence de leadership politique et idéologique et sa structuration plane et décentralisée²⁷.

- 29 **1.** Hibou B. (dir), *La privatisation des États*, Karthala, 1999.
- 30 **6.** Ben Néfissa S., « Le mouvement associatif égyptien et l'islam : éléments d'une problématique », *Maghreb-Machrek*, n° 135, 1992, p. 19-36.
- 31 **7.** Ben Néfissa S. et Clément F., *Rapport sur la liberté d'association en Égypte*. La liberté d'association dans la région euroméditerranéenne. Réseau euroméditerranéen des droits de l'Homme, 2007, (en français, arabe et anglais).
- 32 **10.** Aux classiques directions administratives du ministère des Affaires sociales et autres ministères concernés (Éducation, Santé, Enfance, etc.), de nouvelles bureaucraties se sont rajoutées en liaison avec les nouvelles structures en question avec toutefois les particularités suivantes : il ne s'agit plus des classiques fonctionnaires mal rétribués de l'État égyptien mais d'élites du plus haut niveau, formées dans les meilleures universités égyptiennes ou étrangères, connaissant les langues étrangères et véritablement capables de se situer dans l'interface du « dedans » et du « dehors ».
- 33 **16.** Ben Néfissa S., « Verrouillage autoritaire et mutation générale des rapports entre l'État et la société en Égypte », *Confluence Méditerranée*, n° 75, 2010.
- 34 **20.** Planche J., « Accompagner l'émergence et le renforcement des sociétés civiles. Mieux 2004.

NOTES

2. Ben Néfissa S., « La vie politique locale : 'les Mahallyats' et le refus du politique », in Battesti V. et Ireton F. (dirs), *L'Égypte contemporaine*, Paris, 2011, Sindbad, Actes Sud, pp 343-365.
3. Gobe É., *Les hommes d'affaires égyptiens*, Karthala, 1999.
4. Cette proximité de l'administration est autant imposée par l'État égyptien et par la législation draconienne sur les associations, qu'elle n'est également et surtout désirée par « le bas » et plus précisément par les leaders associatifs pour plusieurs raisons. Ce dernier, malgré son désengagement social notamment sur le plan sanitaire et éducatif, demeure toutefois fondamental dans la vie des Égyptiens et notamment de ses catégories les plus défavorisées. Il demeure dispensateur d'un certain nombre de ressources dont ne peuvent se passer que les catégories sociales les plus riches.
5. Ben Néfissa S., « Citoyenneté morale en Égypte : une association entre État et Frères Musulmans » dans Ben Néfissa S., Hanafi S (dirs), *Associations et pouvoirs dans le monde arabe*, Paris, Éditions du CNRS, « Annuaire de l'Afrique du Nord », pp. 147-179.

8. Ben Néfissa S., « Citoyenneté morale en Égypte : une association entre État et Frères Musulmans » dans Ben Néfissa S., Hanafi S (dirs), *Associations et pouvoirs dans le monde arabe*, Paris, Éditions du CNRS, « Annuaire de l'Afrique du Nord », pp. 147-179.
9. Rapport PNUD sur le développement humain en Égypte 2008, *Le Pacte social et le rôle de la société civile*, (en arabe).
11. Yacoub M., « Associations, ONG et développement », in Battesti V. et Ireton F. (dirs), *L'Égypte contemporaine. 2011, Paris, Sindbad. Actes Sud*, pp 385-402.
12. Tarrow S., 2007, « Cosmopolites enracinés et militants transnationaux » *Lien social et Politiques*, n° 58, pp. 87-102.
13. Ben Néfissa S., 2007, « Ça suffit ? : Le « haut » et le « bas » du politique en Égypte », *Politique Africaine*, n° 108, pp 5-24.
15. El Tibi M., Le droit au logement, école de la contestation. Entretien mené par Agnès Deboulet auprès de M. El Tibi, responsable du Centre égyptien pour les droits à l'habitat. *Mouvements*, n° 66, 2011, pp 79-89.
17. Sayyed K. A., 1995, « A civil society in Egypt ? », in Norton (ed.) *Civil Society in the Middle East*, Leiden Brill. ; Droz-Vincent P., « Où sont donc les 'sociétés civiles' au Moyen-Orient ? » *Humanitaire*, n° 20, 2008.
18. Droz-Vincent P., « Où sont donc les 'sociétés civiles' au Moyen-Orient ? » *Humanitaire*, n° 20, 2008.
19. Pirotte G., *La notion de société civile*, Paris, La Découverte, 2007.
21. Laville J.-L., Les raisons d'être des associations in Caillé A., Laville J.-L., Chanial P., Insel A., Dacheux E., (dirs) *Associations, Démocratie et société civile*, Paris, La Découverte, 2001, pp. 61-140.
22. Neveu E., *Sociologie des mouvements sociaux*. Paris, La Découverte, 1996.
23. Rosanvallon P., *La contre-démocratie, la politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, 2006.
24. Rangeon F., « Société Civile : l'histoire d'un mot », in CURAPP, *La Société Civile, op.cit.*, p. 9-32.
25. Lagrée J.-C., « La sociologie à l'épreuve de la mondialisation : vers un renouveau épistémologique et méthodologique », *Revue Internationale de sociologie et de sciences sociales, Esprit critique*, Vol. 4, n° 10, octobre 2002, consulté sur internet : <http://www.espritcritique.fr>
26. Cohen J., (entretien), 2001, « Pour une démocratie en mouvement. Lectures critiques de la société civile », *Raisons politiques*, n° 3, août, p. 139-160 ; Cohen J., Arato A., 1993, « Un nouveau modèle de société civile », *Les Temps modernes*, n° 564.
27. Ben Néfissa S., « Ces 18 jours qui ont changé l'Égypte. Révolution civile et politique », Ben Néfissa S., Destremau B., (dir.) « Protestations sociales, révolutions civiles », *Revue Tiers Monde*, numéro spécial, mai 2011, pp. 227-236.

RÉSUMÉS

Pendant longtemps, les associations et les ONG de services et d'assistantat social ont été dominantes dans le paysage de la société civile « organisée » en Égypte. Par contre, les collectifs et les ONG visant la mobilisation sociale et politique et le changement se particularisaient par leur faible assise sociale et leur tout aussi faible poids politique et social sur le plan interne. Cet état de fait a changé durant la dernière décennie au cours de laquelle on a constaté un renforcement important du rôle de ces ONG « engagées ».

INDEX

Mots-clés : Action humanitaire, Association, Organisation Non Gouvernementale (ONG), Partenaire local, Société civile

Index géographique : Egypte

AUTEUR

SARAH BEN NÉFISSA

Sarah Ben Néfissa est chercheuse à l'**Institut de recherche pour le développement** (IRD/UMR 201). Politologue, spécialiste de l'Égypte et du monde arabe, elle a étudié notamment le secteur associatif, les processus électoraux ainsi que les mobilisations sociales et politiques.